

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (69 dont 1 suppléant)** : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

**Pouvoirs (4)** : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

**Absents (6)** : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

**Date de convocation** : 16-04-2026

**Secrétaire de séance** : Magali HERISSE.

## HABITAT

### Syndicat Mixte de Logement Social en Deux-Sèvres DEUX-SEVRES HABITAT : élection des délégués au conseil syndical

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 portant changement de la nature juridique et du périmètre du syndicat intercommunal pour l'Organisation d'un Office Public d'Aménagement et de Construction Nord Deux-Sèvres ;

**Vu** l'adhésion au Syndicat Mixte Fermé « syndicat intercommunal pour l'organisation d'Habitat Nord Deux-Sèvres » approuvée par délibération n°2018-156 du conseil communautaire du 26 juin 2018 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Logement Social des Deux-Sèvres collectivité de rattachement de l'organisme Deux-Sèvres Habitat.

Conformément aux statuts susvisés, la Communauté d'Agglomération dispose de 5 sièges de délégués titulaires sans sièges de délégués suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte de Logement Social des Deux-Sèvres.

En application des articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT, le mode de scrutin applicable aux syndicats mixtes « fermés » est le scrutin secret, plurinominal à la majorité absolue les deux premiers tours et à la majorité relative au 3<sup>e</sup> tour. Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation de ses délégués au scrutin secret.

A la demande de la Présidente, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

<b>REPRESENTANTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION D'HABITAT NORD DEUX-SEVRES</b>	
	<b>CANDIDATS</b>
<b>1</b>	Philippe BARON
<b>2</b>	Jean-Pierre BODIN
<b>3</b>	Jérôme BARON
<b>4</b>	Philippe MOINEAU
<b>5</b>	Aurélie GREGOIRE

Election du premier représentant au Syndicat Intercommunal pour l'organisation d'habitat Nord Deux-Sèvres :

<b>Nombre de votants</b>	73
<b>A déduire Abstention</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	73
<b>Majorité absolue requise</b>	37

Résultats :

- Monsieur Philippe BARON : 73

Election du deuxième représentant au Syndicat Intercommunal pour l'organisation d'habitat Nord Deux-Sèvres :

<b>Nombre de votants</b>	73
<b>A déduire Abstention</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	73
<b>Majorité absolue requise</b>	37

Résultats :

- Monsieur Jean-Pierre BODIN : 73

Election du troisième représentant au Syndicat Intercommunal pour l'organisation d'habitat Nord Deux-Sèvres :

<b>Nombre de votants</b>	73
<b>A déduire Abstention</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	73
<b>Majorité absolue requise</b>	37

Résultats :

- Monsieur Jérôme BARON : 73

Election du quatrième représentant au Syndicat Intercommunal pour l'organisation d'habitat Nord Deux-Sèvres :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Philippe MOINEAU : 73

Election du cinquième représentant au Syndicat Intercommunal pour l'organisation d'habitat Nord Deux-Sèvres :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Madame Aurélie GREGOIRE : 73

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **procéder à l'élection de ses 5 délégués titulaires au comité syndical du Syndicat Mixte de Logement Social des Deux-Sèvres conformément aux statuts comme suit :**

REPRESENTANTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION D'HABITAT NORD DEUX-SEVRES	
1	Philippe BARON
2	Jean-Pierre BODIN
3	Jérôme BARON
4	Philippe MOINEAU
5	Aurélie GREGOIRE

- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Transmis en préfecture le **07 MAI 2026**

Notifié ou publié le **07 MAI 2026**

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,



